



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/17
9 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNÉE 2012**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 2 172 557 \$US pour les amendements à son programme de travail pour l'année 2012, sans coûts d'appui connexes. La proposition est jointe au présent document

2. Les activités proposées dans les amendements du programme de travail du PNUE sont présentées dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2012

Pays	Activité/projet	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
PARTIE A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions			
Antigua-et-Barbuda	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Bahreïn	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Barbade	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	117 000	117 000
Burkina Faso	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase X)	72 410	72 410
République centrafricaine	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VI)	60 000	60 000
Côte d'Ivoire	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VI)	106 340	106 340
République dominicaine	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VII)	134 333	134 333
Érythrée	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase II)	60 000	60 000
Guyana	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Honduras	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Jamaïque	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VIII)	60 000	60 000
Koweït	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	105 320	105 320
Kirghizistan	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VI)	115 830	115 830
Lesotho	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VI)	60 000	60 000
Pérou	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV)	133 510	133 510
Saint-Kitts-et-Nevis	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Sainte-Lucie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VIII)	60 000	60 000
Somalie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase II)	60 000	60 000
Togo	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VI)	60 666	60 666

Pays	Activité/projet	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
Viet Nam	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IX)	118 976	118 976
Yémen	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase VII)	169 999	169 999
Total partie de la partie A:		1 794 384	1 794 384
Coûts d'appui à l'agence (nuls pour le renforcement des institutions)			
PARTIE B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions			
Botswana	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV)	78 173	*
République populaire démocratique de Corée	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phases VI et VII)	260 000	*
Total partiel de la partie B.1:		338 173	
B2. Activités de démarrage du renforcement des institutions			
Soudan du Sud	Activités de démarrage du renforcement des institutions	40 000	*
Total partiel de la partie B.2:		40 000	
Total partiel de la partie for B:		378 173	
Total :		2 172 557	1 794 384

* Projet proposé pour examen individuel

PARTIE A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A.1 Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Antigua-et-Barbuda (phase IV) : 60 000 \$US
- b) Bahreïn (phase VII) : 60 000 \$US
- c) Barbade (phase V) : 117 000 \$US
- d) Burkina Faso (phase X) : 72 410 \$US
- e) République centrafricaine (phase VI) : 60 000 \$US
- f) Côte d'Ivoire (phase VI) : 106 340 \$US
- g) République dominicaine (phase VII) : 134 333 \$US
- h) Érythrée (phase II) : 60 000 \$US
- i) Guyana (phase V) : 60 000 \$US
- j) Honduras (phase VII) : 60 000 \$US
- k) Jamaïque (phase VIII) : 60 000 \$US
- l) Koweït (phase V) : 105 320 \$US
- m) Kirghizistan (phase VI) : 115 380 \$US
- n) Lesotho (phase VI) : 60 000 \$US
- o) Pérou (phase IV) : 133 510 \$US
- p) Saint-Kitts-et-Nevis (phase V) : 60 000 \$US
- q) Sainte-Lucie (phase VIII) : 60 000 \$US
- r) Somalie (phase II) : 60 000 \$US
- s) Togo (phase VI) : 60 666 \$US
- t) Viet Nam (phase IX) : 118 976 \$US
- u) Yémen (phase VII) : 169 999 \$US

Description des projets

3. Le PNUE a présenté les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus. La description des demandes pour ces pays est jointe à l'annexe I au présentes.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finals et plans d'actions proposés par le PNUE au nom des gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, du Bahreïn, de la Barbade, du Burkina Faso, de la République centrafricaine, de la Côte d'ivoire, de la République dominicaine, de l'Érythrée, du Guyana, du Honduras, de la Jamaïque, du Koweït, du Kirghizistan, du Lesotho, du Pérou, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de la Somalie, du Togo, du Viet Nam et du Yémen, en utilisant le modèle révisé pour le renouvellement du renforcement des institutions approuvé à la décision 61/43, et pris note que ces pays respectent les objectifs d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et les exigences de remise de rapports du Protocole de Montréal, et qu'ils ont remis leurs rapports de mise en œuvre pour l'année 2011, attendus en mai 2012. Le Secrétariat a examiné ces demandes en se fondant sur les décisions 59/17, 59/47 a) et 61/43, plus particulièrement la décision 61/43, où le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour Antigua-et-Barbuda, le Bahreïn, la Barbade, le Burkina Faso, la République centrafricaine, la Côte d'ivoire, la République dominicaine, l'Érythrée, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Koweït, le Kirghizistan, le Lesotho, le Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, la Somalie, le Togo, le Viet Nam et le Yémen pour la somme demandée au tableau 1 de ce document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre aux gouvernements de ces pays les points de vue exprimés à l'annexe II aux présentes.

PARTIE B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B.1 Renouvellement des projets de renforcement des institutions

Botswana : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase IV) (78 173 \$US)

Description du projet

6. Le PNUE a présenté la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Botswana (phase IV). La description de cette demande est fournie à l'annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

7. En examinant la demande, le Secrétariat a constaté que la réglementation sur les SAO, qui comprend un programme de permis et de quotas pour les HCFC, devrait être approuvée pendant le premier trimestre de 2013 et que le Botswana n'a pas encore ratifié les Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal, malgré la décision XXIII/31 de la Réunion des Parties qui « encourage le Botswana, qui n'est pas Partie à l'Amendement de Montréal au Protocole, et qui n'a pas encore mis en

place de système d'octroi de licences, à ratifier cet Amendement et à mettre en place un système d'octroi de licences pour les importations et les exportations de substances qui appauvrissent la couche d'ozone ».

8. En ce qui concerne la ratification attendue des Amendements de Montréal et de Beijing au Protocole de Montréal, le PNUE a indiqué que le gouvernement du Botswana a informé le Secrétariat de l'ozone que le Cabinet avait approuvé la ratification des deux amendements le 27 septembre 2012 et que les instruments de ratification avaient été envoyés à son ambassade de New York le 9 octobre 2012 afin d'être déposés au bureau des affaires juridiques des Nations Unies à New York.

9. Le Secrétariat a également constaté que la première étape du PGEH pour le Botswana a été présentée au Comité exécutif aux fins d'examen à la 65^e réunion, mais qu'il avait été retiré parce que le programme de permis d'importation/exportation de SAO n'était pas encore en place. Comme cette réglementation est toujours attendue, le PGEH n'a pas été présenté de nouveau, mettant ainsi le pays à risque de ne pas respecter le gel de la consommation de HCFC en 2013.

Recommandations du Secrétariat

10. À la lumière de l'information contenue dans les observations du Secrétariat, ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter financer la phase IV de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Botswana pour la période janvier 2012 à décembre 2013, étant entendu qu'aucune somme ne sera décaissée tant que la réglementation sur les SAO, y compris le programme de permis d'importation/exportation, n'ait été publiée dans la gazette officielle et que le Secrétariat de l'ozone n'ait reçu la confirmation que le programme de permis est en place conformément à l'article 4B, paragraphe 4, du Protocole de Montréal.

République populaire démocratique de Corée : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phases VI et VII) (260 000 \$US)

Description du projet

11. Le PNUE présente la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la République populaire démocratique de Corée pour deux phases : la phase VI, de janvier 2010 à décembre 2011 (demande rétroactive), et la phase VII, de janvier 2012 à décembre 2013. La description de cette demande est présentée à l'annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

12. Le PNUE a présenté à la 61^e réunion, au nom de la République populaire démocratique de Corée, une demande pour le financement de la phase VI du renouvellement du projet de renforcement des institutions, pour la période janvier 2010 à décembre 2011. Conscient de l'incertitude entourant la future pérennité du projet de renforcement des institutions à cause des problèmes permanents associés aux modalités de décaissement du soutien financier au pays, le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen de la demande à la 64^e réunion (décision 61/27). La question a été abordée de nouveau à la 64^e réunion (décision 64/20) et à la 66^e réunion, où le Comité exécutif a prié le PNUE et les autres agences d'exécution concernées d'élaborer d'autres méthodes de décaissement, structures organisationnelles et procédures de suivi, en tenant compte des expériences vécues par les autres agences travaillant sur le terrain dans ce pays (décision 66/15 k) ii). Le Comité exécutif a aussi décidé de reporter l'approbation du projet de renforcement des institutions, en attendant la remise du rapport (décision 66/23).

13. En réponse à la décision 66/15 k) ii), le PNUE a remis à la 68^e réunion, un rapport périodique sur la mise en œuvre de la décision 66/15 du Comité exécutif sur le projet de renforcement des institutions de

la République populaire démocratique de Corée. Le rapport est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/6.

14. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi la mise en œuvre de toutes les activités associées au projet depuis le report du projet sur le renforcement des institutions à la 61^e réunion. Ces travaux sont résumés à l'annexe I au présent rapport. Le Secrétariat a constaté que le pays respecte les objectifs d'élimination des SAO, possède un programme de permis et de quotas englobant les HCFC et a remis tous les rapports exigés en vertu du Protocole de Montréal et par le Fonds multilatéral (rapport sur la mise en œuvre du programme de pays) aux dates prévues. En réponse à une question, le PNUE a indiqué que les sommes nécessaires à la mise en œuvre des activités associées aux phases VI et VII ont surtout été fournies par le gouvernement, tandis que PNUE a financé la participation du personnel du Bureau national de l'ozone aux réunions de réseau.

Recommandations du Secrétariat

15. À l'issue des débats sur le point 5 c) à l'ordre du jour et à la lumière des informations contenues dans les observations du Secrétariat, ci-dessus, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver :

- a) À titre exceptionnel, la phase VI du projet de renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée pour la période janvier 2010 à décembre 2011 pour la somme de 130 000 \$US;
- b) La phase VII du projet de renforcement des institutions, pour la période janvier 2012 à décembre 2013, pour la somme de 130 000 \$US.

B.2 Activités de démarrage du renforcement des institutions

Soudan su Sud : Projet de renforcement des institutions (fonds de démarrage) (40 000 \$US)

Description du projet

16. Le PNUE, au nom du gouvernement Soudan du Sud, demande des fonds de démarrage pour le renforcement des institutions, afin d'établir et de renforcer la capacité du Soudan du Sud à gérer les activités d'élimination des SAO à l'échelle du pays, en vue d'assurer le respect du Protocole de Montréal. La demande, comme proposée, est évaluée à 40 000 \$US. Le gouvernement du Soudan du Sud a accédé à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal en janvier 2012.

17. Le Bureau national de l'ozone sera mis sur pied au cours de l'étape de démarrage. Ses objectifs seront de :

- a) Mettre sur pied un Bureau national de l'ozone fonctionnel et efficace, et effectuer la dotation de personnel;
- b) Diriger et coordonner toutes les activités du Protocole de Montréal;
- c) Coordonner toutes les activités de préparation du programme de pays/PGEH;
- d) Préparer les mesures législatives (réglementation sur les SAO) qui comprendront la réglementation sur toutes les SAO, le programme de permis et de quotas pour les importations/exportations de HCFC et les interdictions touchant les CFC, les halons, le tétrachlorure de carbone et les autres SAO interdites en vertu du Protocole de Montréal;

- e) Développer un système de suivi des importations/exportations des SOA;
- f) Recueillir les données sur la consommation de SAO, y compris les données pour les années de référence;
- g) Développer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation du public.

Observations du Secrétariat

18. Le gouvernement du Soudan du Sud est engagé à entreprendre la mise en œuvre des activités qui lui permettront de respecter le Protocole de Montréal aussitôt que possible. Il est le plus récent et le plus jeune membre de la famille du Protocole de Montréal, n'ayant accédé au Protocole qu'en janvier 2012.

19. Le Secrétariat a informé le PNUE que les fonds de démarrage sont les premières sommes accordées par le Comité exécutif pour permettre au pays d'entreprendre les activités du Protocole de Montréal sur son territoire. Ces sommes devront entrer en ligne de compte dans la préparation de la future demande de prorogation du soutien pour le renforcement des institutions, dont le coût total sera calculé à partir de la valeur de référence pour le pays, qui n'est pas encore connue.

Recommandation du Secrétariat

20. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver les fonds de démarrage pour le Soudan du Sud représentant la somme de 40 000 \$US, comme indiqué dans le tableau 1.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Antigua et Barbuda: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Nov. 1998	36 000
	Phase II: Nov. 2002	31 200
	Phase III: Déc. 2004	60 000
	Total:	127 200
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		1998
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2012
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	10,7
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,3
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,3
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,38
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	0,38
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		554 750
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		345 879
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		3,0
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		3,0

1. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	97 300
b) Renforcement des institutions:	127 200
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	330 250
Total:	554 750

Rapport périodique

2. Les activités de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) doivent leur réussite à l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre les activités du Protocole de Montréal et à la collaboration des parties prenantes, soutenue activement par des programmes accrus d'éducation continue du public. De décembre 2006 à décembre 2011, bon nombre des activités se sont concentrées sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF); donc les fonds ont été acheminés vers ces activités. Elles incluaient aussi de la formation dans le cadre de l'Initiative des douanes vertes à travers laquelle le pays a participé à des ateliers à l'étranger. Les coûts d'exploitation ont été assumés par le gouvernement pour ce qui est de la location de bureaux et des services publics (notamment électricité, téléphone local et eau). Une allocation a été versée à l'UNO jusqu'à la fin 2010 avec les premiers décaissements; l'UNO n'a reçu aucune allocation depuis (le versement à l'UNO était couvert par le gouvernement) bien que l'UNO ait poursuivi ses travaux et on s'attend à ce que le versement de l'allocation reprenne à la réception de nouveaux fonds. L'UNO est parvenue à mener ses activités surtout grâce à des contributions en nature du gouvernement; le respect des cibles du Protocole de Montréal n'a toutefois pas été compromis. L'UNO a réussi à terminer ses travaux, permettant ainsi à Antigua et Barbuda de maintenir sa conformité au Protocole de Montréal. Durant les dernières phases du projet de renforcement des institutions (RI), des progrès ont été réalisés pour améliorer la mise en œuvre du système de permis, en demandant aux autorités d'inclure les quotas de HCFC dans la législation sur les SAO à partir de 2013. Des contacts continus avec le service des douanes, les importateurs et les techniciens ont facilité la collecte et la validation des données par l'UNO. Les activités de sensibilisation du public et de formation ont servi à informer toutes les parties prenantes sur les engagements pour l'élimination accélérée des HCFC et ont facilité aussi la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).

Plan d'action

3. Poursuivre le renforcement de la collaboration avec les parties prenantes afin de s'assurer que les activités et les programmes nationaux continuent d'être exécutés selon les mandats dans le cadre du Protocole. Durant la prochaine phase du projet de RI, l'UNO renforcera le système de permis par l'introduction de quotas pour les importations de HCFC dans la législation actuelle. Le soutien politique et institutionnel, la mise en œuvre ponctuelle des activités contenues dans le PGEH, l'implication des parties prenantes dans la programmation, la sensibilisation du public et les activités de développement des compétences, en mettant l'accent sur l'élimination des HCFC, contribueront à la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal pour le pays en 2013 et 2015.

Bahreïn: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Oct. 1996	66 000
Phase II:	Juillet 2000	44 000
Phase III:	Déc. 2003	57 200
Phase IV:	Nov. 2005	60 000
Phase V:	Nov. 2007	60 000
Phase VI:	Avril 2010	52 500
Total:		339 700
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		Déposé à la présente réunion

Sommaire du projet et profil du pays	
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	135,4
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	38,9
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,8
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	22,7
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	51,9
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	57,32
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	57,32
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	
	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	
	2 051 513
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	
	1 637 675
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	
	97,9
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	
	97,9

4. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$US)
a) Projets d'investissement:	710 813
b) Renforcement des institutions:	339 700
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 001 000
Total:	2 051 513

Rapport périodique

5. La phase VI du projet de RI pour Bahreïn a été mise en œuvre avec succès et elle a atteint tous ses buts fixés. Le principal objectif du projet de RI est de soutenir le pays sur le plan technique et financier dans la réalisation de sa stratégie d'élimination des SAO afin de remplir ses engagements envers le Protocole de Montréal et ses ajustements et amendements. Le contrôle des SAO est assuré par l'application de la législation locale (M. O. No 1 de 1999 pour le contrôle des SAO) qui inclut des systèmes de permis et de quotas pour les importations et les exportations; son application stricte a permis à Bahreïn de remplir ses obligations aux termes du Protocole de Montréal. Bahreïn a introduit aussi des systèmes de permis et de quotas pour les importations/exportations de HCFC. Bahreïn est en mesure de d'instaurer l'accréditation des techniciens de climatisation résidentielle avec la collaboration des autorités responsables des permis concernées, ce qui contribuera à de meilleurs résultats dans le contrôle des SAO. Au niveau national, l'UNO contribue à la sensibilisation du public avec la coopération de la Direction de la sensibilisation environnementale pour présenter des exposés sur la couche d'ozone et les SAO et elle est impliquée dans les activités régionales de sensibilisation au Bureau régional de la région de l'Asie de l'Ouest. Bahreïn contribue aussi grandement aux réunions de réseau, au Groupe de travail à composition non limitée (OEWG), à la Réunion des Parties (MOP) et aux réunions du Comité exécutif ainsi qu'à des ateliers thématiques. Par ailleurs, l'UNO contribue aux cours de formation des nouveaux agents des douanes. Les rapports périodiques sur les données exigés en vertu de l'article 7 et sur le programme du pays sont remis en temps voulu.

Plan d'action

6. La mise en œuvre des exigences du Protocole de Montréal est considérée comme un engagement majeur pour réaliser l'élimination des SAO à Bahreïn, qui est menée par l'UNO, un organisme gouvernemental au sein de la Commission publique pour la protection des ressources marines, de l'environnement et de la faune (PCPMREW). L'UNO de Bahreïn est prête à démarrer la mise en œuvre du programme d'élimination des HCFC avec le gel des importations à partir de janvier 2013, selon le système de quotas pour les HCFC et les calendriers d'ajustement de 2007. La législation locale sur la réglementation des SAO sera révisée et actualisée. L'UNO continuera d'affecter des inspecteurs environnementaux aux postes-frontières pour contrôler toutes les sortes de SAO, en collaboration avec les agents des douanes, les inspecteurs environnementaux aux postes-frontières recueillent et transmettent des données sur les SAO à l'UNO, sur une base mensuelle, pour examen et adoption. L'UNO a finalisé la préparation du PGEH avec la collaboration et le soutien des agences d'exécution pour le présenter au Comité exécutif. Quant à la ratification de l'amendement de Beijing, elle est rendue au Cabinet, l'UNO a bon espoir que l'Amendement sera bientôt ratifié et donc durant le prochain cycle du projet de RI (2013-2014), la question de la ratification sera résolue.

Barbade: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Déc. 1994	136 000
Phase II:	Nov. 1998	90 000
Phase III:	Avril 2004 & Juillet 2005	117 000
Phase IV:	Juillet 2010	117 000
	Total:	460 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase V) (\$ US):		117 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$ US):		117 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		117 000
Date d'approbation du programme de pays:		1994
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		Pas encore déposé
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		21,5
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		3,7
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,1
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:		
a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		2,65
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
	Total:	2,65
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		1 109 931
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		927 702
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		32,3
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		27,1

7. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	0
b) Renforcement des institutions:	460 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	649 931
Total:	1 109 931

Rapport périodique

8. Durant la phase IV du projet de RI, la Barbade a continué de maintenir sa conformité aux obligations réglementaires et aux exigences de rapports du Protocole de Montréal. Les principales réalisations accomplies sont les suivantes: Fonctionnement adéquat du système de réglementation des SAO couvrant tous les produits chimiques réglementés par le Protocole de Montréal ainsi que du régime de permis pour les importations/exportations de SAO commerciales; surveillance continue de la conformité de l'élimination des SAO selon le Protocole de Montréal; communication des données requises au Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral aux dates prévues; progression satisfaisante des activités de sensibilisation du public en cours qui incluent l'information sur l'état de la mise en œuvre nationale, régionale et internationale du Protocole de Montréal, la législation locale et les institutions, les conséquences de l'appauvrissement de la couche d'ozone, et des mesures pour se protéger d'une surexposition aux rayons ultraviolets nocifs; la participation à des rencontres régionales et internationales dans le cadre du Protocole de Montréal; et une sensibilisation accrue des parties prenantes nationales sur l'élimination des HCFC.

Plan d'action

9. Les activités prévues pour assurer la pérennité de l'engagement de la Barbade envers le Protocole de Montréal pour l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone durant la prochaine phase, du 1er mars 2013 au 28 février 2015, couvrent plusieurs enjeux et impliquent: la poursuite du contrôle et de la surveillance de la mise en œuvre du système de permis d'importations/d'exportations; le maintien et le renforcement continu du point de coordination et de liaison national des autorités du pays avec les Secrétariats et les agences d'application du Protocole de Montréal; l'instauration du gel de la consommation des HCFC en 2013 et la mise en œuvre du calendrier d'élimination selon la stratégie du pays exposée dans son PGEH; la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives du programme de projet recommandées dans le PGEH; la tenue d'évaluations annuelles des tendances internationales du marché des HCFC et des climatiseurs résidentiels pour conseiller/mettre à jour la stratégie d'élimination des HCFC; la poursuite des activités d'éducation du public pour accroître la conscientisation du grand public, des décideurs et responsables des politiques afin que les enjeux de la protection de la couche d'ozone demeurent une priorité.

Botswana: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Juillet 1994	90 200
Phase II: Déc. 2003	78 173
Phase III: Nov. 2007	78 173
Total:	246 546
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US):	78 173
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US):	0
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0

Sommaire du projet et profil du pays	
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	0
Date d'approbation du programme de pays:	1994
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	Pas encore déposé
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	6,9
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	5,2
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	11,0
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,2
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	2,68
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	2,68
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	1 002 516
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	906 384
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	8,3
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	7,5

10. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités		Fonds approuvés (\$ US)
a)	Projets d'investissement:	205 000
b)	Renforcement des institutions:	246 546
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	550 970
	Total:	1 002 516

Rapport périodique

11. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal au Botswana se poursuit avec succès. Durant la période visée par le rapport, l'UNO du Botswana a mis en œuvre les activités requises au titre des activités de RI et du PGEF. L'UNO a finalisé la rédaction des règlements sur les SAO et les a présentés pour approbation. L'UNO a présenté aussi les instruments de ratification pour approbation du gouvernement. L'UNO a amorcé un programme de sensibilisation, a formé des agents des douanes et des techniciens en réfrigération. Le Botswana a transmis les données de 2011 aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral et le pays a maintenu la réduction de 100 pour cent des CFC et on s'attend à ce que la poursuite des activités en cours permette au pays de maintenir une consommation de CFC nulle.

Plan d'action

12. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et de la surveillance de la mise en œuvre du PGEF et des activités de préparation du PGEH, au sein du ministère de l'Environnement, de la Faune et du Tourisme. Le pays s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action pour assurer la conformité durable au Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation des techniciens dans le secteur de la réfrigération et la formation des agents de douanes pour soutenir la mise en œuvre et l'application des règlements sur les SAO une fois qu'ils seront

approuvés. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation à travers les mass media, les ONG, des ateliers et la distribution de matériel de sensibilisation, tels que des journaux, des brochures, des pamphlets et autres, à l'industrie et aux autres parties prenantes.

Burkina Faso: Renouveaulement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Nov. 1993	83 500
Phase II:	Mai 1997	55 700
Phase III:	Mars 1999	55 700
Phase IV	Mars 2001	55 700
Phase V	Nov. 2002	72 410
Phase VI	Déc. 2004	72 410
Phase VII	Nov. 2006	72 410
Phase VIII	Nov. 2008	72 410
Phase IX	Déc. 2010	72 410
Total:		612 650
Montant demandé pour le renouvellement (phase X) (\$ US):		72 410
Montant recommandé pour l'approbation de la phase X (\$ US):		72 410
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase X du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		72 410
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2010
Consommation de référence des substances règlementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		36,3
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		5,3
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		28,9
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:		
a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0
b) Annexe A, Groupe II (halons)		0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)		0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		27,93
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
Total:		27,93
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		1 878 750
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		1 631 766
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		76,8
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		76,8

13. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	335 000
b) Renforcement des institutions:	612 650
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	931 100
Total:	1 878 750

Rapport périodique

14. Les activités menées dans le cadre du projet de RI pour le Burkina Faso durant la période de 2011 à 2012 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour cette période était le maintien de l'élimination complète des principales SAO, incluant les CFC, à travers les activités de l'UNO, telles que : des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée de l'ozone et la communication avec les décideurs; la diffusion d'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO; la promotion et la coordination des activités d'élimination identifiées dans le programme de pays; l'application du système de permis et de la législation sur les SAO, incluant le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc.; le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO; l'organisation, la mise en place et le suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF; la liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone, agences d'exécution, etc.); la communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin, si possible) de chaque année; les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre du programme de pays à remettre au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année.

Plan d'action

15. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2013 à 2014) consiste à assurer la pérennité de l'élimination complète des CFC, des halons et autres substances et le gel de la consommation de HCFC, tel que requis par le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes : assurer la pérennité des activités de l'Unité de l'ozone; poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public; coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH; faciliter l'application des mesures réglementaires pour prévenir les importations et l'utilisation des SAO selon la réglementation harmonisée de l'UEMOA sur les SAO; et recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et les progrès du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

République centrafricaine : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Nov. 1995	45 600
Phase II: Nov. 1998	30 400
Phase III: Nov. 2002	39 520
Phase IV: Avril 2005	60 000
Phase V: Avril 2009	60 000
Total:	235 520
Montant demandé pour le renouvellement (phase VI) (\$ US):	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$ US):	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	60 000
Date d'approbation du programme de pays:	1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	11,2
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	12,0

Sommaire du projet et profil du pays	
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	12,02
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	12,02
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	1 149 051
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	748 679
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	11,4
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	6,3

16. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	287 000
b) Renforcement des institutions:	235 520
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	626 531
Total	1 149 051

Rapport périodique

17. Durant la phase V du projet de RI en République centrafricaine, la mise en œuvre s'est poursuivie de manière satisfaisante. L'UNO était pleinement opérationnelle. Les activités menées dans le cadre du projet de RI pour la République centrafricaine durant les années 2011 et 2012 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour cette période était de parvenir à et de maintenir l'élimination totale des principaux SAO, incluant les CFC, d'ici le 1er janvier 2010, pour l'essentiel à travers les activités de l'UNO telles que : des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations de la Journée de l'ozone chaque année et la communication avec les décideurs; la diffusion d'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO; la promotion et la coordination des activités d'élimination identifiées dans le programme de pays; l'application du système de permis et de la législation sur les SAO incluant le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc.; le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO; l'organisation, la mise en place et le suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF; la liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone, agences d'exécution, etc.); la communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin, si possible) de chaque année; les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre du programme de pays à remettre au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année et l'élaboration du document du PGEH et le début de sa mise en œuvre.

Plan d'action

18. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2013-2014) consiste à assurer la pérennité de l'élimination complète des CFC, des halons et autres substances et le gel de la consommation de HCFC, tel que requis par le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes : assurer la pérennité des activités de l'Unité de l'ozone; poursuivre la diffusion de

l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public; coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH; et recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et les progrès du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Côte d'Ivoire: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Juillet 1994	122 810
Phase II:	Nov. 1998	81 800
	Juillet 2004 &	
Phase III:	Avril 2006	106 340
Phase IV:	Nov. 2007	106 340
Phase V	Déc. 2010	106 340
	Total:	523 630
Montant demandé pour le renouvellement (phase VI) (\$ US):		106 340
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$ US):		106 340
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		106 340
Date d'approbation du programme de pays:		1994
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2012
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	294,2
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	63,8
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	8,1
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	65,9
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	65,9
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		5 029 737
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		1 719 412
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		467,4
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		148,4

19. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement:	3 325 957
(b) Renforcement des institutions:	523 630
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 180 150

Total:	5 029 737

Rapport périodique

20. Les activités menées dans le cadre du projet de RI pour la Côte d'Ivoire durant la période 2011 à 2012 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour cette période était le maintien de l'élimination complète des principales SAO, incluant les CFC et la préparation du PGEH à travers les activités de l'UNO, telles que : des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio; la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée de l'ozone et la communication avec les décideurs; la diffusion d'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO; la promotion et la coordination des activités d'élimination identifiées dans le programme de pays; l'application du système de permis et de la législation sur les SAO, incluant le bromure de méthyle, les halons, les solvants etc.; le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO; l'organisation, la mise en place et le suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF; la liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone, agences d'exécution, etc.); la communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin si possible) de chaque année; les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre du programme de pays à remettre au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année.

Plan d'action

21. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2013 à 2014) consiste à assurer la pérennité de l'élimination complète des CFC, des halons et autres substances et le gel de la consommation de HCFC, tel que requis par le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes : assurer la pérennité des activités de l'Unité de l'ozone; poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public; coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH; faciliter l'application des mesures réglementaires pour prévenir les importations et l'utilisation des SAO selon la réglementation harmonisée de l'UEMOA sur les SAO ; et recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et les progrès du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

République démocratique populaire de Corée : Renouveaulement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Fév. 1997	142 560
Phase II:	Déc. 2000	95 040
Phase III:	Déc. 2003	123 552
Phase IV:	Nov. 2005	123 552
Phase V:	Nov. 2007	130 000
Total:		614 704
Montant demandé pour le renouvellement (phases VI & VII) (\$ US):		260 000
Montant recommandé pour l'approbation des phases VI & VII (\$ US):		0
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total des phases VI & VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		0
Date d'approbation du programme de pays:		1997
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2007
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		

Sommaire du projet et profil du pays	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	411,7
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1 285,2
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	7,7
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	78,0
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	30,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	90,04
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	90,04
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	
	2011
Montant approuvés pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	
	20 685 744
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	
	20 407 840
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	
	7 557,6
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	
	7 369,3

22. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	18 114 540
b) Renforcement des institutions:	614 704
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 956 500
Total:	20 685 744

Rapport périodique

23. Mise en œuvre d'un système de suivi et de contrôle efficace des SAO, incluant un système de quotas; finalisation de la préparation du PGEH; amélioration de la sensibilisation du public et des connaissances sur l'élimination des SAO; obtention du soutien des ministères pour les activités d'élimination des SAO; promotion de la coopération internationale et régionale pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal; respect des exigences de rapports du Secrétariat de l'ozone, du Comité exécutif et du PNUE.

Plan d'action

24. Mettre en œuvre un système de suivi et de contrôle efficace des SAO pour réglementer le commerce et l'utilisation des SAO et des produits à base de SAO, incluant des initiatives de coopération régionales; mettre en œuvre des programmes de sensibilisation visant certains secteurs (réfrigération, mousses, etc.) pour une transition harmonieuse vers une ère sans SAO, incluant des activités reliées aux HCFC selon les propositions d'élimination pour les HCFC qui font actuellement l'objet de consultations; mettre en œuvre le PGEH en étroite collaboration avec le PNUE et l'ONUDI; garantir le soutien des ministères aux activités d'élimination des SAO; promouvoir la coopération internationale et régionale pour la mise en œuvre du Protocole; et respecter les exigences de rapports du Secrétariat de l'ozone, du Comité exécutif et du PNUE.

République dominicaine: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Juillet 1995	155 000
Phase II:	Nov. 1999	103 000
Phase III:	Avril 2003	134 333
Phase IV:	Avril 2006	134 333
Phase V:	Nov. 2008	134 333
Phase VI:	Déc. 2010	134 333
Total:		795 332
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US):		134 333
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US):		134 333
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		134 333
Date d'approbation du programme de pays:		1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence of des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		539,8
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		4,2
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		29,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)		3,6
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		51,2
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		104,2
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,5
b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		50,11
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
Total:		50,61
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		7 577 668
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		6 149 705
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		675,8
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		680,3

25. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	4 982 354
b) Renforcement des institutions:	795 332
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 799 982
Total:	7 577 668

Rapport périodique

26. Durant la période visée par le rapport, la République dominicaine a progressé dans la mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal. Les principales réalisations sont les suivantes: développement et maintien d'un appui politique de haut niveau pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal; gestion continue de la conformité de l'élimination des SAO du Protocole de Montréal à travers

la mise en œuvre de projets approuvés; établissement d'un suivi réglementaire du commerce des SAO avec la Direction générale des douanes et les autorités responsables de l'application de la loi; communication des données requises aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral; activités continues de sensibilisation du public qui englobent l'information sur l'état de la mise en œuvre nationale, régionale et internationale du Protocole de Montréal. Finalisation du système de permis/quotas pour les SAO qui incluent toutes les SAO réglementées par le Protocole de Montréal; participation régulière aux réunions internationales et régionales et nationalisation des décisions prises à ces réunions; sensibilisation des parties prenantes sur l'élimination des HCFC et lancement de la mise en œuvre du PGEH.

Plan d'action

27. Les activités prévues pour la prochaine phase englobent les enjeux suivants : maintien de la pérennité de l'élimination des SAO; poursuite du contrôle et du suivi de la mise en œuvre du système de permis d'importations; soutien du centre national de coordination et liaison avec les autorités du pays; mise en œuvre du PGEH, ce qui exigera une augmentation du nombre des membres du Comité national directeur de l'ozone pour inclure le secteur hôtelier, des experts en architecture, en génie civil et mécanique puisqu'il faudra choisir des technologies sans HCFC pour la gestion de la valeur de référence. Travailler simultanément avec la partie prenante qui a des inventaires nationaux contenant des HCFC; poursuivre les activités d'éducation pour accroître la sensibilisation du grand public et des décideurs politiques afin de maintenir les enjeux de la protection de la couche d'ozone comme priorité nationale.

Érythrée : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Nov. 2005 & Avril 2008	80 000
Total:	80 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase II) (\$ US):	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase II (\$ US):	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2008
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2012
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	41,1
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	2,3
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,1
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,5
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,96
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	0,96
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	650 000
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	360 384
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	4,2
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	0

28. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	215 000
b) Renforcement des institutions:	80 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	355 000
Total:	650 000

Rapport périodique

29. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal en Érythrée se déroule de manière satisfaisante. Durant la période visée par le rapport, l'UNO a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du RI, du PGEF et du PGEH. L'UNO a instauré la réglementation sur les SAO par l'application du système de permis et de quotas. L'UNO a entamé une campagne de sensibilisation, a formé des agents des douanes et des techniciens en réfrigération et mis en œuvre les activités des plans de gestion de l'élimination finale.

Plan d'action

30. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et du suivi de la mise en œuvre du PGEH au sein du ministère du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Le pays s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action pour assurer la conformité pérenne au Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation pour les techniciens en réfrigération. Formation des agents de douanes nouvellement recrutés et de ceux qui n'avaient pas encore été formés pour soutenir la mise en œuvre et l'application des règlements sur les SAO, incluant les mesures de réglementation des HCFC. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation à travers les mass media, les ONG, des ateliers et la diffusion de matériel de sensibilisation tels que des journaux, des brochures, des pamphlets et autres à l'intention de l'industrie et des autres parties prenantes.

Guyane: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Nov. 1997	65 000
Phase II: Juillet 2001	43 400
Phase III: Avril 2006	56 333
Phase IV: Nov. 2009 & Avril 2010	60 000
Total:	224 733
Montant demandé pour le renouvellement (phase V) (\$ US):	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$ US):	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	60 000
Date d'approbation du programme de pays:	1997
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	53,2
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,1
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	1,8

Sommaire du projet et profil du pays	
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	1,4
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	2,41
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	2,41
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	1 494 683
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	1 342 251
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	66,9
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	60,4

31. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	724 000
b) Renforcement des institutions:	224 733
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	545 950
Total:	1 494 683

Rapport périodique

32. La phase V du financement de RI a aidé la Guyane dans ses efforts d'élimination des importations de toutes les SAO. Le PGEH a été mis en œuvre avec succès dans le cadre de la phase V du RI. Tandis que les activités de projet ont été mises en œuvre avec succès dans le cadre du PGEH, les activités de suivi, d'évaluation et du mécanisme de rapport sur le PGEH se poursuivent.

Plan d'action

33. Avec le soutien continu des activités du projet de RI, les activités dans le cadre du PGEH seront menées jusqu'en décembre 2014. Elles incluent des activités de sensibilisation du public ainsi qu'une collaboration étroite avec les agents des douanes de l'Autorité du revenu de Guyane.

Honduras: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Oct. 1996	66 000
Phase II:	Déc. 2000	44 000
Phase III:	Juillet 2003	57 200
Phase IV:	Avril 2005	60 000
Phase V:	Nov. 2006	60 000
Phase VI:	Avril 2009	60 000
Total:		347 200
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0

Sommaire du projet et profil du pays	
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	331,6
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	19,9
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	259,4
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	22,56
f) Annexe E (bromure de méthyle)	86,8
Total:	109,36
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	5 841 605
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	5 537 067
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	672,4
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	651,7

34. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	4 222 255
b) Renforcement des institutions:	347 200
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 272 150
Total:	5 841 605

Rapport périodique

35. Ce rapport fait état des progrès réalisés à travers la coordination et la mise en œuvre de divers projets que l'UNO du Honduras (UTOH) a exécuté pour se conformer aux obligations du Protocole de Montréal. Il est important de noter que durant la période visée par le rapport, le pays a été affecté par de graves événements politiques nationaux. Suite à l'élection présidentielle à la mi-2009, les changements de responsables dans toutes les agences gouvernementales ont entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet. Toutefois, durant cette période, les efforts de l'UTOH se sont concentrés sur la mise en œuvre des mesures suivantes: gestion de l'élimination des SAO par la mise en œuvre du PGEF et des projets d'élimination du bromure de méthyle; obtention d'un soutien politique de haut niveau pour les réformes juridiques en cours sur la réglementation des HCFC; renforcement du contrôle des importations/exportations de SAO avec la Direction générale des douanes et autres autorités responsables de l'application de la loi; activités de formation continue pour les techniciens en climatisation résidentielle et avec les collègues techniques à l'échelle du pays; sensibilisation des importateurs/exportateurs, distributeurs, utilisateurs finals et du grand public et remise ponctuelle des données exigées, aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral.

Plan d'action

36. Le plan de travail pour la prochaine phase du RI comprend les actions suivantes : aider le centre national de coordination et assurer la liaison avec les autorités du pays pour maintenir les enjeux de la protection de la couche d'ozone en tête des priorités nationales; poursuivre la mise en œuvre du système de permis pour les SAO et des contrôles des technologies à base de SAO; mise en œuvre du PGEH pour obtenir l'implication des principales parties prenantes (importateurs, exportateurs, distributeurs, techniciens et utilisateurs finals) et finalement pour régler la demande de HCFC; poursuivre les activités de sensibilisation auprès du grand public, ainsi que les activités de formation pour les techniciens en climatisation résidentielle; poursuivre la coordination avec le service des douanes afin d'assurer une mise en œuvre effective des mesures de contrôle des SAO; impliquer les universités et autres établissements pour essayer de nouvelles technologies et solutions de remplacement, formation et accréditation technique, entre autres.

Jamaïque: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Oct. 1996	66 000
	Phase II: Nov. 1999	44 000
	Phase III: Déc. 2001	44 000
	Phase IV: Juillet 2003	57 200
	Phase V: Nov. 2005	60 000
	Phase VI: Juillet 2008	60 000
	Phase VII: Déc. 2010	60 000
	Total:	391 200
Montant demandé pour le renouvellement (phase VIII) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VIII (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral(\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	93,2
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	1,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,8
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	1,4
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	16,3
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	4,9
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	4,54
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	1,2
	Total:	5,74
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		2 530 585
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		2 031 971
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		173,3
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		158,9

37. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	833 450
b) Renforcement des institutions:	391 200
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 305 935
Total:	2 530 585

Rapport périodique

38. Le rapport final sur la phase VII mentionne les réalisations durant la période visée et les dépenses pour chaque rubrique budgétaire. Voici un sommaire des activités entreprises: célébration de la Journée internationale de l'ozone (septembre 2011 et septembre 2012) par la diffusion de messages commerciaux à la radio sur le Protocole de Montréal et des sujets connexes; placement d'articles dans deux journaux nationaux, installation de présentoirs à l'Agence nationale de l'Environnement et de la Planification (NEPA) et dans des bibliothèques de Kingston, St. Catherine et Manchester; présentation aux enfants; placement d'informations sur la page Facebook et sur le compte Twitter de l'Agence nationale de l'Environnement et de la Planification; révision du programme de pays de 2011 et rapport sur les progrès remis au Secrétariat du Fonds multilatéral (mai 2012); données sur la production et la consommation de SAO en 2011, sur les exportations et les cas de commerce illicite de SAO documentés, remis au Secrétariat de l'ozone (mai 2012)

Plan d'action

39. Le plan d'action pour la phase VIII comprend les éléments suivants: diffusion de messages publicitaires à la radio sur l'élimination des HCFC; célébration de la Journée de l'ozone (septembre 2013 et septembre 2014) à travers des activités telles que des articles dans les media écrits et des annonces à la radio; révision du programme de pays pour 2012 et 2013 et un rapport sur les progrès sera remis au Fonds multilatéral d'ici le 1er mai 2013 et 2012 respectivement; les données sur la consommation et la production de SAO pour 2012 et 2013, sur les exportations et les cas documentés de commerce illicite de SAO seront recueillies et communiquées au Secrétariat de l'ozone en juin ou le 30 septembre 2013 et 2014 respectivement.

Koweït: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés for renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Juillet 2002	121 520
Phase II: Nov. 2005	105 320
Phase III: Nov. 2007	105 320
Phase IV: Nov. 2009 & Avril 2010	105 320
Total:	437 480
Montant demandé pour le renouvellement (phase V) (\$ US):	105 320
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$ US):	105 320
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	105 320
Date d'approbation du programme de pays:	2002
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2012
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	480,4

Sommaire du projet et profil du pays	
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	3,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	418,6
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	397,75
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	397,75
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	5 691 516
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	1 384 096
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	139,7
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	79,0

40. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	3 757 450
b) Renforcement des institutions:	437 480
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 496 586
Total:	5 691 516

Rapport périodique

41. Le Koweït a mis en œuvre le PGEF avec succès et promulgué une législation nationale sur les SAO, incluant un système de permis pour les importations/exportations afin de contrôler et surveiller toutes les SAO. La réglementation sur les SAO est appliquée rigoureusement grâce à la coopération et la coordination avec tous les intervenants gouvernementaux & privés, ce qui a permis au Koweït d'atteindre l'objectif de 2010. Le Koweït a participé activement aux réunions du Comité exécutif et du MOP, ce qui lui a permis d'acquérir une bonne expérience de la mise en œuvre des obligations du Protocole de Montréal; ce qui a eu un impact positif non seulement sur le Koweït mais aussi sur les autres pays du Golfe. Le Koweït a mis en œuvre une campagne complète de sensibilisation du public à travers l'organisation d'ateliers/de séminaires thématiques pour les parties prenantes concernées dans les secteurs gouvernemental et privé, la publication et la diffusion de matériel de sensibilisation, la coordination avec l'Université de Koweït et d'autres établissements pour organiser plusieurs séminaires spécialisés sur le Protocole de Montréal et ses obligations. Le Koweït a remis tous les rapports exigés aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral et aux agences d'exécution en temps voulu.

Plan d'action

42. L'UNO continuera au cours de la prochaine phase de deux ans, de coordonner ses travaux avec les secteurs gouvernemental et privé pour les tenir au courant des décisions du Comité exécutif et du MOP et s'assurer de leur implication dans les activités de l'UNO afin de garantir le soutien et la coopération durant la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination des SAO selon le calendrier du Protocole de Montréal. L'UNO fera un suivi prioritaire des mesures à amorcer pour améliorer la réglementation sur les HCFC, incluant le lancement d'un système de quotas d'importations pour les

HCFC et la mise à jour du système de permis pour garantir la conformité du Koweït au gel de 2013 et aux objectifs de réduction de 10 pour cent de 2015. L'UNO intensifiera ses efforts pour assurer la bonne mise en œuvre des projets de PGEH et PGEF et poursuivra la sensibilisation du public et de l'industrie ainsi que la préparation des rapports requis par le Protocole de Montréal.

Kirghizistan: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés for renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Juillet 2002	133 650
	Phase II: Déc. 2004	115 830
	Phase III: Nov. 2006	115 830
	Phase IV: Juillet 2008	115 830
	Phase V: Juillet 2010	115 830
	Total:	596 970
Montant demandé pour le renouvellement (phase VI) (\$ US):		115 830
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$ US):		115 830
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		115 803
Date d'approbation du programme de pays:		2002
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	72,8
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	4,1
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	14,2
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	2,96
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	2,96
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		2 332 897
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		2 145 871
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		85,8
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		85,5

43. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	364 520
b) Renforcement des institutions:	596 970
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 371 407
Total:	2 332 897

Rapport périodique

44. Le Bureau de l’ozone de la République kirghize a mis à jour le système réglementaire pour contrôler les HCFC. Des lois pour appuyer la mise en œuvre d’un système de quotas/permis pour les HCFC ont été élaborées. Un Code des pratiques exemplaires en réfrigération et climatisation a été rédigé, imprimé et distribué aux entreprises d’entretien et aux techniciens en réfrigération et climatisation à travers l’Association publique des techniciens en réfrigération. La mise en œuvre du PGEH a débuté au deuxième semestre de 2011. Du matériel de sensibilisation utile et innovateur a été élaboré et distribué.

Plan d’action

45. Le Bureau de l’ozone poursuivra ses efforts pour assurer la conformité au système de quotas sur les HCFC et le pays élaborera d’autres mesures législatives de soutien pour contrôler la consommation de HCFC et réduire les émissions. Le Bureau de l’ozone assurera la mise en œuvre des activités du PGEH approuvé. Les activités de préparation de la deuxième phase du PGEH seront aussi amorcées. La sensibilisation du public à la protection de la couche d’ozone et aux changements climatiques se poursuivra.

Lesotho: Renouveaulement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d’exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés for renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Oct. 1996	30 000
Phase II:	Nov. 1999	20 000
Phase III:	Avril 2005	26 000
Phase IV:	Nov. 2007	60 000
Phase V	Déc. 2010	60 000
Total:		196 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase VI) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l’approbation de la phase VI (\$ US):		60 000
Coûts d’appui de l’agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d’approbation du programme de pays:		1996
Date d’approbation du plan de gestion de l’élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		5,1
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,2
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		3,5
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,1
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l’article 7:		
a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		2,5
f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
Total:		2,5
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		664 395
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		543 772
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		6,2
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		6,4

46. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

fSommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	227 300
b) Renforcement des institutions:	196 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	241 095
Total:	664 395

Rapport périodique

47. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal au Lesotho se déroule avec succès. Durant la période visée par le rapport, l'UNO du Lesotho a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du RI et du PGEF. Le gouvernement a approuvé récemment des règlements sur les SAO, incluant l'instauration d'un système de permis pour les HCFC. L'UNO a amorcé un programme de sensibilisation, de la formation pour les agents des douanes, les techniciens en réfrigération et autres intervenants. Le Lesotho a communiqué les données de 2011 aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral et le pays a réalisé la réduction de 100 pour cent des CFC avant la date cible et on s'attend à ce que la poursuite des activités en cours permette au pays de maintenir une consommation de CFC nulle.

Plan d'action

48. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et du suivi de la mise en œuvre des activités du PGEH. L'UNO du Lesotho poursuivra le programme de formation pour les techniciens dans le secteur de la réfrigération et pour les agents des douanes dans le cadre du programme de mise en œuvre de la réglementation sur les SAO approuvée récemment. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation à travers les mass media, les ONG, des ateliers et la distribution de matériel de sensibilisation tels que des journaux, des brochures, des pamphlets et autres à l'industrie et aux autres parties prenantes.

Pérou: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Juillet 1995	154 000
Phase II: Nov. 1999	102 700
Phase III: Juillet 2002	133 510
Total:	390 210
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US):	133 510
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US):	133 510
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	133 510
Date d'approbation du programme de pays:	1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	Déposé à la présente réunion
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	289,5
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	26,88
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	1,3

Sommaire du projet et profil du pays	
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	32,5
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	32,5
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	5 789 756
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	4 542 733
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	529,3
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	498,3

49. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	4 032 351
b) Renforcement des institutions:	390 210
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	1 367 195
Total	5 789 756

Rapport périodique

50. La mise en œuvre réussie des activités proposées dans la phase III du projet de RI a permis le renforcement de la capacité institutionnelle et des ressources humaines de l'UNO, permettant ainsi la réalisation des engagements du pays selon l'élimination de SAO associée au Protocole. Les principales réalisations sont les suivantes: révision et mise à jour des règlements actuels sur la gestion des SAO; mise en œuvre d'un système de permis pour les importations et les exportations de SAO et les équipements à base de SAO, comme mesure de contrôle du commerce et de l'utilisation de ces substances; pérennité de l'élimination des importations de CFC à l'échelle du pays et engagement des sociétés de soutenir cet objectif; développement des compétences des techniciens sur les pratiques exemplaires en climatisation résidentielle, impliquant les principaux instituts technologiques du pays (SENATI TECSUP et GAMOR); livraison d'outils et d'équipements de formation sur la récupération et le recyclage des frigorigènes aux instituts technologiques; sensibilisation continue du public sur l'importance de protéger la couche d'ozone; préparation du PGEH qui a été discuté et convenu avec les principales parties prenantes telles que des sociétés et des institutions publiques; communication des données requises aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral.

Plan d'action

51. Le plan d'action pour la prochaine phase comprend une vaste gamme d'activités visant à atteindre les objectifs d'élimination des HCFC selon les prévisions du Protocole de Montréal. Parmi les mesures politiques, le pays introduira une nouvelle norme sur la gestion des SAO, il poursuivra la mise en œuvre du système de permis pour les HCFC et établira une plate-forme de communication en ligne pour améliorer les contrôles des importations/exportations et communiquer les données sur la consommation de SAO. En outre, le renforcement de la coordination avec les principales parties prenantes, le soutien du développement des compétences et du transfert technologique et la mise en œuvre des Lignes directrices sur la compétence professionnelle en réfrigération et climatisation comptent parmi les interventions essentielles prévues pour cette période. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera mise en œuvre pour cibler des groupes de parties prenantes.

Saint Kitts et Nevis : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Fév. 1997	30 000
	Phase II: Avril 2004	13 000
	Phase III: Nov. 2005	60 000
	Phase IV: Nov. 2009 & Avril 2010	60 000
	Total:	163 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase V) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		1997
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	3,7
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,5
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,3
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,49
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	0,49
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		805 700
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		541 603
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		3,0
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		2,8

52. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	55 000
b) Renforcement des institutions:	163 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	587 700
Total:	805 700

Rapport périodique

53. Le rapport final a pour principal objectif d'identifier les réalisations de l'UNO durant la phase IV du projet de RI. Grâce à la mise en œuvre des activités et à la réalisation des objectifs dans le cadre du projet de RI, St. Kitts et Nevis a été en mesure de maintenir la conformité au Protocole de Montréal. Durant cette période, les enjeux de la protection de la couche d'ozone sont restés sur la liste des priorités des responsables des politiques et des liens plus solides ont été établis avec les parties prenantes responsables de la mise en œuvre des politiques relatives aux changements climatiques à St. Kitts et Nevis. L'UNO cherche aussi à renforcer les liens avec les services des douanes, les techniciens et le secteur de l'énergie pour promouvoir le partage d'informations et de connaissances, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et des technologies de remplacement.

Plan d'action

54. Durant la prochaine phase du projet de RI, l'UNO continuera de surveiller et de renforcer le système de permis existant par des mises à jour de la législation afin d'inclure les mélanges de HCFC et au moment des installations, en capitalisant sur les capacités technologiques et de gestion de base de données de la plate-forme TRIPPS Data. Avec l'approbation du PGEH, l'UNO poursuivra la mise en œuvre des activités conçues pour accélérer l'élimination des HCFC dans la Fédération. L'éducation et la sensibilisation du public seront cruciales pour s'assurer que toutes les parties prenantes comprennent leurs rôles dans le processus d'élimination des HCFC. De plus, il sera tenu compte de la protection du climat et de l'efficacité énergétique lors de la prise de décisions sur des technologies de remplacement, l'instauration de mesures incitatives et la mise en œuvre générale d'activités de protection de la couche d'ozone. L'UNO continuera de sensibiliser St Kitts et Nevis sur les liens entre la couche d'ozone, les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'importance d'explorer des solutions de remplacement qui entraînent des avantages climatiques et énergétiques. St. Kitts et Nevis aimerait améliorer sa participation aux réunions et négociations régionales et internationales; et continuera de travailler pour souligner les défis des pays à très faible volume de consommation et les mesures nécessaires pour les aider dans la mise en œuvre du Protocole.

Sainte Lucie: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés for renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Fév. 1997	36 580
Phase II:	Mars 2000	24 400
Phase III:	Juillet 2002	31 200
Phase IV:	Juillet 2004	31 200
Phase V:	Juillet 2006	60 000
Phase VI:	Juillet 2008	60 000
Phase VII:	Déc. 2010	60 000
Total:		303 380
Montant demandé pour le renouvellement (phase VIII) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VIII (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral(\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	8,3
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0

Sommaire du projet et profil du pays	
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,2
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,07
f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	1,07
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	998 080
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	835 787
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	11,3
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	11,3

55. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	293 850
b) Renforcement des institutions:	303 380
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	400 850
Total:	998 080

Rapport périodique

56. Le rapport final a pour principal objectif d'identifier les réalisations de l'UNO durant la phase VII du projet de RI. Grâce à la mise en œuvre des activités et la réalisation des objectifs dans le cadre du projet de RI, Sainte Lucie a été en mesure de maintenir la conformité au Protocole de Montréal. Durant cette période, les enjeux de la protection de la couche d'ozone sont restés sur la liste des priorités des responsables des politiques et des liens plus solides ont été établis avec les parties prenantes responsables de la mise en œuvre des politiques relatives aux changements climatiques à Sainte Lucie. L'UNO cherche aussi à renforcer les liens entre les techniciens et l'Unité de l'énergie pour promouvoir le partage d'informations et de connaissances, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et des technologies de remplacement.

Plan d'action

57. Durant la prochaine phase du projet de RI, l'UNO continuera de surveiller et de renforcer le système de permis, en capitalisant sur les capacités technologiques et de gestion de base de données de ASYCUDA monde et ++. Le PGEH a été approuvé et l'UNO poursuivra la mise en œuvre des activités visant la réalisation de l'élimination accélérée des HCFC, par consultations. La sensibilisation et l'éducation du public seront cruciales pour s'assurer que tous les parties prenantes comprennent leurs rôles dans le processus d'élimination des HCFC. De plus, il sera tenu compte de la protection du climat et de l'efficacité énergétique lors de la prise de décisions sur des technologies de remplacement, l'instauration de mesures incitatives et la mise en œuvre générale d'activités de protection de la couche d'ozone. L'UNO continuera de sensibiliser la population sur les liens entre la couche d'ozone, les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'importance d'explorer des solutions de remplacement qui entraînent des avantages climatiques et énergétiques. Sainte Lucie cherche aussi à rester active dans les négociations internationales et régionales et continuera de souligner les défis des

pays à très faible volume de consommation et les mesures nécessaires pour les aider dans la mise en œuvre du Protocole.

Somalie: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Mars 2002 & Déc. 2004	52 000
Phase I:	Nov. 2009 & Déc. 2010	60 000
	Total:	112 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase II) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase II (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		2009
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2012
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	241,4
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	17,7
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	45,1
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,5
Consommation la plus récente de SAO(2011) (Tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	45,2
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	45,2
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		445 874
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		174 466
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		0,5
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		0

58. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	133 500
b) Renforcement des institutions:	112 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	200 374
Total:	445 874

Rapport périodique

59. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal en Somalie se déroule avec succès. Durant la période visée par le rapport, l'UNO de la Somalie a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du RI et de la préparation du PGEH. L'UNO a mis en place des règlements sur les SAO par

l'application du système de permis et de quotas pour les SAO. L'UNO a amorcé un programme de sensibilisation, a formé des agents des douanes et des techniciens en réfrigération et a mis en œuvre les activités de préparation du PGEH

Plan d'action

60. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et du suivi de la mise en œuvre du PGEH au ministère de l'Environnement et de la gestion des catastrophes. Le pays s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action pour assurer le respect durable du Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation pour les techniciens dans le secteur de la réfrigération; la formation des agents des douanes nouvellement recrutés et de ceux qui n'ont pas encore été formés pour appuyer la mise en œuvre et l'application de la réglementation sur les SAO, y compris les mesures de contrôle des HCFC. L'UNO poursuivra son programme de sensibilisation à travers les mass media, les ONG, des ateliers et la distribution de matériel de sensibilisation, tel que des journaux, des brochures, des pamphlets etc. à l'industrie et aux autres parties prenantes.

Togo: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Nov. 1997	70 000
	Phase II: Juillet 2002	60 667
	Phase III: Déc. 2004	60 667
	Phase IV: Nov. 2006	60 666
	Phase V: Nov. 2008	60 666
	Phase VI: Déc. 2010	60 666
	Total:	373 332
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US):		60 666
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US):		60 666
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 666
Date d'approbation du programme de pays:		1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2010
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	39,8
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	20,0
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	19,14
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	19,14
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		1 561 832
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		1 222 737
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		39,7
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		39,7

61. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	357 000
b) Renforcement des institutions:	373 332
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	831 500
Total:	1 561 832

Rapport périodique

62. Les activités menées dans le cadre du projet de RI pour le Togo durant la période 2011 à 2012 ont été satisfaisantes. Le projet de RI avait comme principal objectif pour cette période de réaliser et de maintenir l'élimination complète des principales SAO, incluant les CFC, d'ici le 1er janvier 2010 surtout à travers les activités de l'UNO, telles que: des activités de sensibilisation du public à la télévision et à la radio, la production de matériel de sensibilisation dont des activités dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée de l'ozone et la communication avec les décideurs; la diffusion d'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO; la promotion et la coordination des activités d'élimination identifiées dans le programme de pays; l'application du système de permis et de la législation sur les SAO, incluant le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc.; le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO; l'organisation, la mise en place et le suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF; la liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone, agences d'exécution, etc.); la communication des données sur la consommation de l'année précédente au Secrétariat de l'ozone conformément aux exigences de remise de rapport de l'article 7 du Protocole avant le 30 septembre (avant le 30 juin si possible) de chaque année; les rapports sur les progrès de l'année précédente dans la mise en œuvre du programme de pays à remettre au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1^{er} mai de chaque année et l'élaboration du document de pays pour le PGEH et le démarrage de sa mise en œuvre.

Plan d'action

63. Le projet de RI a comme principal objectif pour les deux prochaines années (2013-2014) de maintenir le respect de l'élimination complète des CFC, halons et autres substances et de garantir le gel de la consommation de HCFC, tel que requis par le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes : assurer la pérennité des activités de l'unité de l'ozone; poursuivre la diffusion d'informations et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du grand public; coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH; recueillir et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et communiquer les progrès du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral

Viet Nam: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		PNUE
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I:	Juillet. 1995	137 280
Phase II:	Juillet. 1999	91 520
Phase III:	Mars 2001	91 520
Phase IV:	Juillet. 2003	118 976
Phase V:	Juillet 2005	118 976
Phase VI:	Juillet 2007	118 976
Phase VII:	Avril 2009	118 976
Phase VIII:	Avril 2011	118 976

Sommaire du projet et profil du pays	
Total:	915 200
Montant demandé pour le renouvellement (phase IX) (\$ US):	118 976
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IX (\$ US):	118 976
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase IX du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):	118 976
Date d'approbation du programme de pays:	1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:	2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	500,0
b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	37,1
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1,6
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,2
e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	221,2
f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	136,5
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:	
a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	223,27
f) Annexe E (bromure de méthyle)	69,6
Total:	292,87
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:	2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):	10 817 402
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):	6 651 725
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):	696,9
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):	637,4

64. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	6 595 938
b) Renforcement des institutions:	915 200
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	3 306 264
Total:	10 817 402

Rapport périodique

65. Le rapport final du projet de RI au Viet Nam reflète toutes les activités prévues pour la phase VIII du projet de RI. Il inclut l'instauration d'un système de quotas pour les HCFC, l'amélioration du contrôle des SAO, la collecte, la diffusion et la communication des données; la coordination et la supervision de la préparation et de la mise en œuvre du PGEH, la sensibilisation du public et la célébration de la Journée de l'ozone; le financement et le décaissement. Le but de la phase VIII du projet de RI a été atteint. La phase VIII du projet de RI et la phase I du PGEH du Viet Nam approuvée par le Comité exécutif ont permis au pays d'éliminer convenablement les CFC, de préparer et mettre en œuvre le PGEH approuvé.

Plan d'action

66. Le plan d'action de RI pour la prochaine phase se concentrera sur l'élimination des HCFC et la réalisation de l'objectif de gel des HCFC pour 2013 ainsi que l'amélioration du contrôle douanier des importations de HCFC, en particulier les polyols pré-mélangés à base de HCFC-141b. Les activités

prévues et les résultats escomptés sont pleinement et clairement identifiés. Durant cette phase de RI, l'UNO sera responsable de la mise en œuvre, la coordination, l'intégration et la supervision de toutes les activités reliées à la mise en œuvre du Protocole de Montréal, en général, et du PGEH et des plans d'élimination du bromure de méthyle, en particulier.

Yémen: Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants déjà approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Juillet 1998	120 000
	Phase II: Déc. 2001	118 000
	Phase III: Déc. 2003	104 000
	Phase IV: Nov. 2005 & Avril 2006	170 000
	Phase V: Nov. 2007	170 000
	Phase VI: Nov. 2009 & Avril 2010	169 999
	Total:	851 999
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US):		169 999
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US):		169 999
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		169 999
Date d'approbation du programme de pays:		1998
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		Présenté à cette réunion
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1 796,1
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	140,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne 1998-2000)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	158,2
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	54,5
Consommation la plus récente de SAO (2011) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	71,88
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	54,5
	Total:	126,38
Année des données de mise en œuvre du programme de pays:		2011
Montant approuvé pour les projets (en date de juillet 2012) (\$ US):		6 479 938
Montant décaissé (en date de décembre 2011) (\$ US):		5 240 121
SAO à éliminer (en date de juillet 2012) (tonnes PAO):		1 073,9
SAO éliminées (en date de décembre 2011) (tonnes PAO):		462,8

67. Sommaire des activités et des montants approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$ US)
a) Projets d'investissement:	2 514 134
b) Renforcement des institutions:	851 999
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	3 113 805
Total:	6 479 938

Rapport périodique

68. La phase VI du projet de RI pour le Yémen a été mise en œuvre avec succès et a atteint tous les objectifs fixés en dépit du fait que durant cette période le Yémen a traversé une crise politique grave et très complexe qui a affecté de manière négative les activités prévues et entraîné le prolongement de la phase en cours pour couvrir la totalité de l'année 2012. Malgré tout, l'UNO a fait de son mieux pour maintenir des relations continues avec ses partenaires dans des zones isolées, grâce à des téléphones mobiles, des télécopieurs et des courriels le cas échéant. Les objectifs détaillés, tels que définis dans le plan d'action sont les suivants: appliquer la réglementation et le système juridique pour surveiller et contrôler les importations et les utilisations de SAO; accroître la sensibilisation du public dans le pays en général et notamment dans les villes où opèrent les importateurs de SAO; prévenir le dumping d'équipements à base de CFC et réduire le commerce illicite et la contrebande de CFC; mettre en œuvre les projets approuvés de manière harmonieuse; réaliser, pour le moins, les réductions selon les mesures de réglementation du Protocole de Montréal et de ses amendements; adoption de l'Amendement de Beijing par le Yémen. Le Yémen a respecté ses obligations aux termes du Protocole de Montréal et promulgué une législation complète sur les SAO pour assurer une conformité durable. Par conséquent, le Yémen a bon espoir de respecter les obligations de 2013 et 2015, avec l'aide du PGEH.

Plan d'action

69. L'UNO du Yémen est bien implantée au sein de la structure gouvernementale puisqu'elle relève de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) / du ministère de l'Eau et de l'Environnement et, par conséquent, le plan d'action de l'UNO pour l'élimination des SAO est inclus dans le plan d'action de l'EPA qui fait partie du plan d'action gouvernemental pour le développement, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire (DPR&AMDG), 2006 – 2025. Durant les deux périodes de transition de la coalition gouvernementale et du redressement graduel du Yémen, les activités de la nouvelle phase du projet de RI se concentreront sur l'application des mesures de réglementation pour le bromure de méthyle et les HCFC, le maintien de l'élimination des CFC et la réduction du commerce illicite grâce aux activités suivantes: appliquer la réglementation et le système juridique pour surveiller et contrôler les importations et les utilisations de HCFC; produire du matériel de sensibilisation correspondant à la nouvelle phase des activités liées à l'ozone et au nouvel ajustement du Protocole de Montréal; poursuivre les activités de sensibilisation du public en mettant l'accent sur les grandes villes pour les négociants en SAO, les décideurs, les juges, les procureurs et les avocats; surveiller les projets d'élimination en cours et les projets mis en œuvre pour éviter tout retour à l'utilisation des CFC; mettre en œuvre la préparation de projet du PGEH en coordination avec les agences d'exécution; communiquer les données exigées aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral et aux agences concernées.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES RENOUVELLEMENTS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 68^e RÉUNION

Antigua-et-Barbuda

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Antigua-et-Barbuda et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2010 et 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays pour 2010 et 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a constaté avec plaisir qu'Antigua-et-Barbuda a atteint l'objectif de consommation nulle du Protocole de Montréal en 2010 et que des mesures législatives complètes sont déjà en place. Le Comité exécutif a aussi constaté que le plan de gestion de l'élimination des HCFC a été approuvé et que sa mise en œuvre a débuté. Il a donc bon espoir qu'Antigua-et-Barbuda maintiendra l'élimination des CFC et respectera les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Bahreïn

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et a noté avec satisfaction que le Bahreïn a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone, qui confirment que le pays a réussi à maintenir l'élimination complète des CFC. Le Comité exécutif s'inquiète du retard qu'accuse la ratification de l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal et exhorte le Bahreïn de le ratifier en toute urgence afin d'éviter tout problème d'importation de HCFC à compter de janvier 2013. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours de la prochaine étape, le Bahreïn poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et des activités liées aux projets approuvés pour le Bahreïn afin de respecter le calendrier d'élimination des SAO du Protocole de Montréal avec grand succès.

Barbade

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Barbade et a noté avec plaisir que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2010 et 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction que la Barbade a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC du Protocole de Montréal en 2010. Le Comité exécutif a également noté que le plan de gestion de l'élimination des HCFC est en voie d'obtenir l'aval du Cabinet avant qu'il ne soit soumis au Comité exécutif, ce qui témoigne de l'appui des plus hautes instances politiques au pays. La Barbade a déjà mis en place des mesures législatives qui englobent toutes les SAO. Le Comité exécutif a bon espoir que la Barbade maintiendra l'élimination des CFC et respectera les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Burkina Faso

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Burkina Faso et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2011, qui confirment que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso poursuivra la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO en mettant en œuvre le plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

République centrafricaine

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la République centrafricaine et a constaté avec plaisir que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2011, qui témoignent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, la République centrafricaine poursuivra la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO en mettant en œuvre le plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

Côte d'Ivoire

6. Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Côte d'Ivoire et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011 et qu'il respecte les mesures de réglementation des CFC et autres mesures de réduction des SAO. Le Comité exécutif a également constaté que la Côte d'Ivoire a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO pendant la durée de son projet de renforcement des institutions, notamment la mise en place d'une réglementation sur les importations de SAO par le biais d'un programme de permis et de quotas, et la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif est très reconnaissant des efforts déployés par la Côte d'Ivoire pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Côte d'Ivoire poursuive la mise en œuvre du programme de permis et de quotas, ainsi que son plan de gestion de l'élimination des HCFC, maintienne une consommation nulle de CFC et atteigne les prochains objectifs d'élimination des HCFC.

République dominicaine

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la République dominicaine et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone et des données relatives au programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral pour 2010 et 2011, qui témoignent que la Partie a continué à respecter les objectifs du Protocole de Montréal. En prenant connaissance des activités prévues pour la prochaine étape, le Comité exécutif a constaté que la République dominicaine a affecté une équipe complète au Bureau national de l'ozone, dont les activités sont appuyées à part entière par le projet de renforcement des institutions et l'engagement continu du gouvernement à confier la gestion de toutes les activités relatives au Protocole de Montréal à un représentant gouvernemental de haut niveau. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la République dominicaine maintienne l'élimination des CFC et poursuive la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès afin de respecter les premiers objectifs de geler la consommation de HCFC en 2013 et de la réduire de 10 pour cent en 2015.

Érythrée

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de l'Érythrée et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2011, qui confirment que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et respecte le calendrier de réduction de la consommation de CFC et de halons. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, l'Érythrée poursuivra avec succès la mise en œuvre de son programme de pays.

Guyana

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Guyana et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'année 2011. Le Comité exécutif a constaté avec plaisir que le Guyana a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC. Le Comité exécutif a également constaté que la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC a débuté. Le Comité exécutif a donc bon espoir que le Guyana maintiendra l'élimination des CFC et poursuivra les activités qui permettront au pays de respecter les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Honduras

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Honduras et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2010 et 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays pour 2010 et 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a constaté avec plaisir que le Honduras a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a également constaté que la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC a débuté et que le Honduras a mis en place un programme de permis qui comprend toutes les SAO. Le Comité exécutif a donc bon espoir que le Honduras maintiendra l'élimination des CFC et respectera les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Jamaïque

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Jamaïque et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays pour l'année 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral, qui confirment que la Partie respecte tous les objectifs relatifs aux substances réglementées. Le Comité exécutif a aussi constaté avec plaisir que la Jamaïque maintient son engagement à renforcer et appliquer son programme de permis en collaboration avec le bureau des douanes et le ministère de la Santé. Le Comité exécutif estime donc que la Jamaïque sera en mesure de maintenir une consommation nulle de CFC, de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et ensuite d'éliminer les HCFC avec grand succès.

Koweït

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Koweït et a noté avec satisfaction que le Koweït a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011. Le Comité exécutif a aussi constaté que le Koweït a respecté ses engagements de 2010 dans le cadre du projet de renforcement des institutions en éliminant complètement sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce que les mesures de réglementation en cours soient renforcées par la mise en œuvre du programme de suivi mis en place au cours de la troisième étape afin d'assurer la réglementation complète et efficace de la consommation de HCFC par la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

Kirghizistan

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Kirghizistan et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011 et des données relatives au programme de pays pour l'année 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif constate avec satisfaction que le Kirghizistan a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a aussi constaté que le plan de gestion de l'élimination des HCFC a déjà été approuvé et que sa mise en œuvre a débuté. Le Comité exécutif a donc bon espoir que le Kirghizistan maintiendra l'élimination des CFC, entreprendra des projets et établira des politiques pour permettre au pays de respecter les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Lesotho

14. Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Lesotho et a noté avec satisfaction que le Lesotho a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2011 et que le pays respecte les objectifs de consommation pour les CFC et autres SAO. Le Comité exécutif a également constaté que le Lesotho a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la durée de son projet de renforcement des institutions. Le Lesotho mentionne notamment dans son rapport avoir pris des mesures importantes telles que la sensibilisation du public et la diffusion d'information, et la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif est très reconnaissant des efforts entrepris par le Lesotho pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Lesotho prenne les mesures nécessaires pour appliquer la réglementation sur les SAO nouvellement approuvée et poursuive les programmes en cours grâce auxquels le pays pourra maintenir et accroître sa réduction de SAO et ensuite maintenir une consommation nulle durable de CFC, et respecte les objectifs pour les HCFC.

Pérou

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Pérou et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone et des données relatives à la mise en œuvre de son programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral pour 2010 et 2011, qui témoignent que la Partie a continué à respecter les objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a donc bon espoir que le Pérou maintiendra l'élimination des CFC, et entreprendra des projets et établira des politiques qui permettront au pays d'atteindre les objectifs du Protocole de Montréal de geler la consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Saint-Kitts-et-Nevis

16. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour Saint-Kitts-et-Nevis et a noté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour les années 2010 et 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays pour 2010 et 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a constaté avec satisfaction que Saint-Kitts-et-Nevis a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC du Protocole de Montréal et que des mesures législatives complètes sont déjà en place. Le Comité exécutif a aussi constaté que la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC a déjà débuté. Il a donc bon espoir que Saint-Kitts-et-Nevis maintiendra l'élimination des CFC et respectera les objectifs du Protocole de Montréal de geler sa consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Sainte-Lucie

17. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Sainte-Lucie et a pris note avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour 2010 et 2011 et des données relatives à la mise en œuvre du programme de pays pour 2010 et 2011 au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif a constaté avec satisfaction que Sainte-Lucie a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC du Protocole de Montréal en 2010 et que des mesures législatives complètes sont déjà en place. Le Comité exécutif a aussi constaté que la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC a déjà débuté. Il a donc bon espoir que Sainte-Lucie maintiendra l'élimination des CFC et respectera les objectifs du Protocole de Montréal de geler sa consommation de HCFC d'ici à 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Somalie

18. Le Comité exécutif a examiné l'information accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Somalie et a noté avec satisfaction que la Somalie a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011 et respecte les objectifs d'élimination des CFC et autres objectifs d'élimination. Le Comité exécutif a également constaté que la Somalie a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO au cours de la durée du projet de renforcement des institutions. La Somalie indique notamment avoir mis en place une réglementation sur l'importation des SAO par le biais d'un programme de permis et de quotas, et la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif est reconnaissant des efforts entrepris par la Somalie afin de réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Somalie poursuive la mise en œuvre de son programme de permis et de quotas, et de son plan de gestion de l'élimination des HCFC, maintienne une consommation nulle de CFC et atteigne les futurs objectifs d'élimination des HCFC.

Togo

19. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions du Togo et a constaté avec satisfaction que le pays a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011, qui témoignent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, le Togo poursuive la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO en mettant en œuvre son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

Viet Nam

20. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Viet Nam et a constaté avec satisfaction que le Viet Nam a communiqué des données en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2011, qui indiquent que le Viet Nam est en voie de respecter les objectifs de conformité. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, le Viet Nam poursuive la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès afin de respecter les objectifs de geler la consommation de HCFC en 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.

Yémen

21. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et a constaté avec satisfaction que le Yémen a communiqué des données

en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone, qui indiquent que le pays continue à respecter l'objectif de consommation nulle de CFC. Le Comité exécutif a donc bon espoir qu'au cours de la prochaine année, le Yémen poursuive la mise en œuvre de son programme de pays et entreprenne la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec succès afin de respecter les objectifs de geler la consommation de HCFC en 2013 et de la réduire de dix pour cent en 2015.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2012**

**Presented to the
68th Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

October 2012

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2012 was approved at the 67th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.

2. This document, as submitted for consideration to the 68th Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2012

3. Consistent with the Business Plan 2012-2014, this Amendment comprises funding requests for

- Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 23 countries.
- One Start-up activities in the South Sudan.

4. Details of the Work Programme Amendment and the total requested funding by project groups are presented in Table 1.

5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 2.

Table 1. Funding requests for ISP renewals and individual projects to be considered at the 68th Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS (ISRs)				
Antigua & Barbuda	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Bahrain	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Barbados	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	117,000	0	117,000
Botswana	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	78,173	0	78,173
Burkina Faso	Renewal of institutional strengthening project (Phase X)	72,410	0	72,410
Central Africa Republic	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,000	0	60,000
Cote d'Ivoire	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	106,340	0	106,340
DPR Korea	Renewal of institutional strengthening project (Phases VI&VII)	260,000	0	260,000
Dominican Republic	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	134,333	0	134,333
Eritrea	Renewal of institutional strengthening project (Phase II)	60,000	0	60,000
Guyana	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Honduras	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Jamaica	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	60,000	0	60,000
Kyrgyzstan	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	115,830	0	115,830
Kuwait	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	105,320	0	105,320
Lesotho	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,000	0	60,000
Peru	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	133,510	0	133,510
Saint Kitts and Nevis	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Saint Lucia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	60,000	0	60,000
Somalia	Renewal of institutional strengthening project (Phase II)	60,000	0	60,000
Togo	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,666	0	60,666
Vietnam	Renewal of institutional strengthening project (Phase IX)	118,976	0	118,976
Yemen	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	169,999	0	169,999
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>2,132,557</i>	<i>0</i>	<i>2,132,557</i>

INSTITUTIONAL STRENGTHENING START-UP ACTIVITIES				
South Sudan	Institutional Strengthening start-up activities	40,000	0	40,000
<i>Sub-total for start-up activities</i>		<i>40,000</i>	<i>0</i>	<i>40,000</i>

 Table 2. Summary of items submitted for consideration by the 68th Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for project preparation requests	0	0	0
Sub-total for Institutional Strengthening start-up activities	40,000	0	40,000
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	2,132,557	0	2,132,557
Grand Total	2,172,557	0	2,172,557

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

1. Title: *Requests for institutional strengthening renewals for (23 countries): Antigua & Barbuda, Bahrain, Barbados, Botswana, Burkina Faso, Central Africa Republic, Cote d'Ivoire, Dominican Republic, DPR Korea, Eritrea, Guyana, Honduras, Jamaica, Kyrgyzstan, Kuwait, Lesotho, Peru, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Somalia, Togo, Vietnam, and Yemen.*

Background: Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed twenty three countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These projects have been included in the UNEP 2012-2014 Business Plan.

Objectives: To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Activities and description: Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

Time Frame: 24 months

Per country cost:	Country	US\$
	Antigua & Barbuda	60,000
	Bahrain	60,000
	Barbados	117,000
	Botswana	78,173
	Burkina Faso	72,410
	Central Africa Republic	60,000
	Cote d'Ivoire	106,340
	DPR Korea	260,000
	Dominican Republic	134,333
	Eritrea	60,000
	Guyana	60,000
	Honduras	60,000
	Jamaica	60,000
	Kyrgyzstan	115,830
	Kuwait	105,320
	Lesotho	60,000
	Peru	133,510
	Saint Kitts and Nevis	60,000

Saint Lucia	60,000
Somalia	60,000
Togo	60,666
Vietnam	118,976
Yemen	169,999
Total:	2,132,557

*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

TITLE: SOUTH SUDAN: INSTITUTIONAL STRENGTHENING START-UP

Background: South Sudan ratified the Vienna Convention and Montreal Protocol for the Protection of the Ozone Layer on 1st January, 2012. Information from the country indicates that the Government of South Sudan has also ratified all the Amendments to the Montreal Protocol and the ratification instruments have been sent to the UN Headquarters, New York for depository. The country has shown keen interest in Montreal Protocol activities by appointing a National Ozone Focal Point (Ozone Officer) and actively participated in the Joint Network Meeting that was held in September, 2012.

The country has requested UNEP (transmittal letter attached) to include a start –up Institutional Strengthening project to get immediate assistance for establishing and strengthening the National Ozone Unit

Objectives: The main objective is to establish and strengthen the national capacity for implementation of Montreal Protocol activities.

Specific objectives include the following:

- Initiate drafting of ODS regulation that includes licensing and quota system for imports/exports of HCFC
- To intensify public and industrial awareness campaign on Montreal Protocol
- Support ratification of all Montreal Protocol amendments.
- Establish mechanism for monitoring, collecting and timely reporting of ODS consumption data to both Multilateral Fund and Ozone Secretariat.

Activities: The Ozone Unit will undertake the following activities

- Establish functional and effective national ozone unit including staffing
- Lead and coordinate all Montreal Protocol activities
- Coordinate and follow up on the depository of the ratification instruments for all the Montreal Protocol Amendments
- Coordinate all activities for the preparation of CP/HPMP
- Prepare legislation (ODS Regulations) that will include control of all ODS, licensing and quota systems for HCFC imports and exports and ban of CFCs, halons, CTCs and other ODS that are banned under the Montreal Protocol
- Develop a monitoring system for ODS imports and exports
- Collect ODS consumption data including base years data
- Develop and implement a public awareness strategy

Outputs The outputs will include the following

- Functional National Ozone Unit
- Ratification of all Amendments to the Montreal Protocol
- Establishment of ODS Regulations for ODS imports/exports including licensing system for HCFCs
- Reporting of ODS consumption data including base years data
- Increased public awareness

Time Frame: 2012 -2013

Cost: USD 40,000

*Note: No project support cost is requested for start-up activities.